

BREVET PROFESSIONNEL PREPARATEUR EN PHARMACIE

SESSION 2007

EPREUVE E4

LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES

	BAREME
LEGISLATION DU TRAVAIL	20 points
LEGISLATION PROFESSIONNELLE	30 points
GESTION A L'OFFICINE	30 points
TOTAL	80 points

Examen	BREVET PROFESSIONNEL	Session	2007	Code	700 62
Spécialité	PREPARATEUR EN PHARMACIE				
Intitulé de l'épreuve	E4 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES				
Type	CORRIGE	Durée	2h30	Coefficient	4
				N° de page/total	1/8

LEGISLATION DU TRAVAIL

20 points

1 - Agathe a signé un contrat nouvelle embauche présenté en annexe 1.

7.5 points

1.1 – Qualifier le contrat signé par Agathe en annexe 1.

CNE à temps partiel

1pt

1.2 - Définir une « période d'essai ».

Période initiale du contrat de travail pendant laquelle le contrat peut être rompu librement par le salarié ou l'employeur sans procédure, ni indemnités.

2pt

1.3 - D'après l'annexe 1, donner 2 spécificités du CNE par rapport au CDI.

- rupture libre pendant les 2 premières années. (1pt)

- indemnités versées au salarié en cas de rupture de la période de consolidation par l'employeur. (1pt)

2 pt

1.4 - Indiquer la durée légale du travail en France depuis 2000.

35 heures par semaine.

0,5pt

1.5 – Donner la définition du contrat de travail.

C'est la convention par laquelle une personne s'engage à travailler (0,5pt) sous la subordination (1pt) d'un employeur moyennant une rémunération (0,5pt).

2pt

2 - Suite à un accroissement d'activité, Agathe a effectué 37 heures la première semaine de juin.

3 points

2.1 - Déterminer combien d'heures seront majorées à 25 %. Justifier votre réponse.

2 heures (la 36^{ème} et la 37^{ème}) car seules les heures au dessus de la durée légale du travail sont majorées.

2pt

2.2 - Définir l'heure complémentaire.

Les heures complémentaires sont les heures effectuées au-delà du temps de travail à temps partiel prévu par le contrat, dans la limite de la durée légale du travail.

1 pt

3 – A l'aide de vos connaissances, expliciter certains points du CNE d'Agathe :

2,5 points

3.1 – Expliquer le salaire mensuel brut.

Le salaire brut est constitué du salaire de base et de diverses primes ou indemnités ayant le caractère de salaire.

ou

Le salaire brut correspond au salaire qui sert de base au calcul des cotisations sociales.

1pt

Accepter les deux réponses ou toute réponse cohérente.

3.2 – Préciser les conditions dans lesquelles Agathe aura droit à des congés payés en 2007.

Elle aura droit à des congés payés si elle travaille au moins un mois chez monsieur K DUCET pendant la période de référence qui débute le 1^{er} juin de l'année précédente et qui se termine le 31 mai de l'année en cours.

1,5pt

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		700 62	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total		
CORRIGE	2h30	4	2/8		

4 - Agathe apprend que les élections des délégués du personnel approchent. Elle se demande si elle pourra être éligible ou même voter. Pour information, les élections doivent se dérouler au mois d'octobre 2007. **6 points**

4.1 - Préciser si Agathe peut voter. Justifier votre réponse.

Oui elle pourra voter si elle remplit les conditions suivantes :

- sont électeurs les travailleurs âgés d'au moins seize ans, exerçant une activité dans l'entreprise depuis au moins trois mois et n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens du Code électoral. 2 pt

4.2 - Indiquer si Agathe pourra se présenter contre Jean aux futures élections des délégués du personnel. Justifier votre réponse.

Non, car ne sont éligibles que les salariés travaillant dans l'entreprise depuis au moins un an. 2 pt

4.3 - Si Agathe venait à rompre le CNE, déterminer si l'employeur serait alors toujours dans l'obligation d'organiser les élections des délégués du personnel. Justifier votre réponse.

Oui, car il faut un minimum de 11 salariés dans l'entreprise pour organiser les élections. Si Agathe démissionne il reste encore 12 salariés et un apprenti. 2 pt

SOIN ET RIGUEUR DANS LA REDACTION

1 point

On tiendra compte des critères suivants :

- Lisibilité de l'écriture
- Qualité de la syntaxe et de l'orthographe
- Propreté de la copie

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		700 62
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total	
CORRIGE	2h30	4	3/8	

LEGISLATION PROFESSIONNELLE

- 30 points**
- 1 - La commande passée au laboratoire GENERIC est un achat direct.
Citer les deux autres modes d'achat des médicaments.
- *les grossistes – répartiteurs* 0.5 pt
 - *les dépositaires* 0.5 pt
- 2 - Dans la commande Nicolas trouve des boîtes de comprimés Oméprazole Généric®.
Jean lui explique que ce médicament générique appartient à la liste II des substances vénéneuses.
- 2.1 - Définir le médicament générique. **4 points**
- Le médicament générique est une copie conforme d'une spécialité pharmaceutique existante au niveau de sa forme pharmaceutique, de sa composition qualitative et quantitative en principes actifs et de sa bioéquivalence démontrée par des études de biodisponibilité.* 1.5 pt
- 2.2 - Définir la liste II. 1 pt
- La liste II comprend les substances ou préparations et médicaments et produits présentant pour la santé les risques directs ou indirects les moins élevés.*
- 2.3 - Citer les conditions de renouvellement des médicaments appartenant à la liste II.
Les médicaments appartenant à la liste II sont renouvelables sur présentation de l'ordonnance datant de moins d'un an, après délai déterminé par la posologie et sauf mention contraire du prescripteur. 1 pt
- 2.4 - Indiquer la couleur du cadre figurant sur les boîtes de ce type de médicament. 0.5 pt
- Couleur verte.*
- 3 - Nicolas observe la boîte.
- 3.1 - Enumérer cinq mentions qu'il doit obligatoirement trouver sur le conditionnement. **5 points**
- Cinq parmi : dénomination du médicament - composition qualitative et quantitative - forme pharmaceutique - contenu en poids, en volume ou en unités de prise - liste des excipients à effet notoire - mode d'administration - numéro du lot de fabrication - date de péremption - nom et adresse de l'entreprise exploitant le médicament ou toute autre mention Art R-5143.* 2.5 pt
- 3.2 - La vignette est blanche.
- 3.2.1 - Déterminer le taux de remboursement de ce produit.
65 % 0.5 pt
- 3.2.2 - Légender la vignette en annexe 2 (Document à rendre avec la copie). 2 pt
- 1 – taux de remboursement*
 - 2 – code CIP ou n° d'AMM*
 - 3 – prix public*
 - 4 – TFR*

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES	700 62
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
CORRIGE	2h30	4	4/8

- 4 - Le laboratoire GENERIC fabrique des spécialités pharmaceutiques. **4 points**
- 4.1 – Définir une « spécialité pharmaceutique » d'après le code de la santé publique.
C'est un médicament préparé à l'avance, présenté sous un conditionnement particulier et caractérisé par une dénomination spéciale 1.5 pt
- 4.2 - Citer les trois dénominations possibles d'une spécialité.
Nom fantaisie – dénomination commune usuelle suivie du nom de marque ou de fabricant – dénomination commune internationale suivie du nom de marque ou de fabricant. 1.5 pt
- 4.3 - Indiquer si les comprimés d'Oméprazole Généric® peuvent faire l'objet d'une publicité en vitrine. Justifier votre réponse. 1 pt
Non, car cette spécialité est listée et remboursée.
- 5 - Outre les spécialités pharmaceutiques, il existe d'autres types de médicaments, par exemple : **6 points**
- 5.1 - Associer chaque médicament à sa catégorie
B - 2 C - 3 D - 1 1.5 pt
- 5.2 – Donner la définition des catégories 1, 2 et 3 ci-dessus.
Préparation magistrale : Médicament préparé extemporanément en officine selon une prescription destinée à un malade déterminé. 1.5 pt
OU
Tout médicament préparé extemporanément au vu de la prescription destinée à un malade déterminé soit dans la pharmacie dispensatrice, soit dans une pharmacie à laquelle celle-ci confie l'exécution de la préparation par un contrat écrit (nouvelle législation du 27.02.2007)
- POD : Drogues simples, produits chimiques, préparations stables de la Pharmacopée, préparés à l'avance par un établissement pharmaceutique et divisés par lui-même, le pharmacien d'officine ou le pharmacien hospitalier.** 1.5 pt
- Préparation officinale : Médicament préparé à l'officine selon les indications de la Pharmacopée et qui porte un nom.** 1.5 pt
OU
Tout médicament préparé en pharmacie, inscrit à la pharmacopée ou au formulaire national et destiné à être dispensé directement aux patients approvisionnés par cette pharmacie (nouvelle législation du 27.02.2007)
- 6 – Pour être commercialisée, l'Oméprazole Généric® a dû obtenir une AMM. **1 point**
- 6.1 - Traduire le sigle AMM. 0.5 pt
Autorisation de mise sur le marché
- 6.2 - Nommer un organisme qui délivre cette AMM. 0.5 pt
Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (accepter AFSSAPS) ou EMEA = Agence Européenne d'Evaluation des Médicaments

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		700 62
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total	
CORRIGE	2h30	4	5/8	

7 – La phase IV du dossier d'AMM est la pharmacovigilance. **1 point**
 Définir la pharmacovigilance
Etude du médicament après commercialisation.

8 – Nicolas entend Monsieur K. DUCET dire à Agathe qu'elle doit s'inscrire à l'Ordre, porter son insigne et respecter le code de déontologie. **4 points**

8.1 - Citer les différentes sections du conseil de l'Ordre des pharmaciens
A – B – C – D – E – G – H 0.5 pt

8.2 - Indiquer à quelle section est inscrit M. K. DUCET
Section A 0.5 pt

8.3 - Indiquer à quelle section doit s'inscrire Agathe
Section D 0.5 pt

8.4 – Un des rôles de l'Ordre des pharmaciens est la préparation du code de déontologie. Citer deux autres rôles de l'Ordre des pharmaciens.
Deux parmi : contrôle de l'accès à la profession – contrôle de l'exercice de la profession – pouvoir disciplinaire – suspension d'un exercice dangereux – action devant les tribunaux administratifs – consultations obligatoires par l'administration – information des professionnels 2 pt

8.5 - Décrire l'insigne porté par Agathe.
C'est le caducée formé d'un serpent enroulé autour d'une coupe. 0.5 pt

9 - La pharmacie K. DUCET se situant à l'intérieur d'un centre commercial, où exerce un vétérinaire, a particulièrement développé ce secteur. **3.5 points**

9.1 - Donner la particularité de l'AMM d'un médicament vétérinaire.
Le temps d'attente. 0.5 pt

9.2 - Citer les personnes autres que le pharmacien d'officine habilitées à détenir les médicaments vétérinaires. 1.5 pt
Les vétérinaires
Les chefs de service de pharmacie des écoles nationales vétérinaires
Les groupements d'éleveurs agréés

9.3 - Citer un autre produit à usage vétérinaire ne répondant pas à la définition du médicament vétérinaire. 1 pt
L'aliment supplémenté
Le réactif biologique

9.4 - Pour aider à la délivrance des médicaments vétérinaires, M. K. DUCET a acquis un ouvrage de référence. Le nommer. 0.5 pt
Le Dictionnaire des Médicaments Vétérinaires (accepter DMV)

SOIN ET RIGUEUR DANS LA REDACTION **0.5 point**

On tiendra compte des critères suivants :

- Lisibilité de l'écriture
- Qualité de la syntaxe et de l'orthographe
- Propreté de la copie

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		700 62
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total	
CORRIGE	2h30	4	6/8	

GESTION A L'OFFICINE

- 1 - Monsieur K. DUCET exploite la pharmacie du centre commercial en E.U.R.L. 30 points
 1.1 - Traduire le terme EURL. 4 points
Entreprise Uninomiale à Responsabilité Limitée 2 pt
- 1.2 - Citer deux autres sigles correspondant aux formes juridiques d'exploitation d'une officine.
Deux parmi : ENP, SNC, SARL, SELARL, SELAFA, SELCA 2 pt
- 2 - Monsieur K. DUCET, doit également, d'ici la fin du mois, réaliser un certain nombre de tâches.... 3,5 points
 Attribuer à chaque tâche, le type d'obligation auquel elle doit répondre en associant une lettre à un chiffre. (0,5 X 7)
A - 2 B - 4 C - 2 D - 3 E - 3 F - 1 G - 3
- 3 - Pierre reçoit le 20 mai le Laboratoire GENERIC, afin d'établir un réassort sur l'ensemble de la gamme des génériques 6 points
 3.1 - Calculer le PAHT remisé pour le palier 1. 2 pt
 $16.00 \times 0.85 = 13.60 \text{ euros}$
- 3.2 - Déterminer le coefficient multiplicateur appliqué à partir du prix d'achat remisé calculé à la question 3.1. 2 pt
 $PVTTTC/PAHT = 20.42 \div 13.60 = 1.50$
- 3.3 - Calculer la marge réalisée dans ce cas. 2 pt
 $PVHT = PVTTTC/1.021 = 20.42 \div 1.021 = 20.00 \text{ euros}$
 $Marge = PVHT - PAHT = 20.00 - 13.60 = 6.40 \text{ euros}$
- 4 - Monsieur K. DUCET souhaite réaliser sur le générique un taux de marque minimum de 40 %. 4 points
 4.1 - Calculer le PAHT que la pharmacie doit payer pour réaliser un taux de marque de 40 % minimum 2 pt
 $PAHT = PVHT(1 - \text{taux de marque}) = 20.00(1-0.40) = 20 \times 0.60 = 12.00 \text{ euros}$
- 4.2 - Déterminer le pourcentage de remise obtenu pour réaliser ce taux de marque de 40 %. 2 pt
 $12 \div 16 = 0.75 \text{ soit remise de } 25 \%$
- 5 - Jean passe une commande de 400 unités et demande au représentant d'être facturé à partir du 1^{er} juin, avec les conditions commerciales suivantes : 3 points
 - livraison à J + 3
 - délai de règlement à 90 jours fin de mois
- 5.1 - Déterminer la date de livraison prévue. 1,5 pt
4 juin

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES	700 62
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
CORRIGE	2h30	4	7/8

5.2 - Indiquer la date de règlement.
30 septembre

1,5 pt

6 - Jean reçoit la commande d'OMEPRAZOLE® accompagnée de la facture. Il contrôle la facture et range la commande selon la règle « premier entré, premier sorti ».

4 points

6.1 - Définir la règle « premier entré, premier sorti » et en expliquer l'intérêt.

Le dernier arrivé se place derrière. Les produits les plus anciens se trouvent devant.

1 pt

Intérêt = éviter les périmés

1 pt

6.2 - Vérifier les calculs de la facture et corriger les erreurs si nécessaire.

TVA à 2.10 % = $4\ 160.00 \times 0.021 = 87.36$ euros

1 pt

6.3 - Signaler les anomalies de la rédaction de la facture.

Date = 1^{er} juin

1 pt

7 - En imprimant la fiche de stock de l'OMEPRAZOLE® 20 mg boîte de 28 comprimés, sur la période du 1er février 2007 au 31 mai 2007, on constate les résultats reportés en Annexe 4.

5 points

7.1 - Compléter la fiche de stock en annexe 4.

Mois	Achat en quantité	Vente en quantité	Stock fin de mois en quantité
Février	200	240	160
Mars	140	250	50
Avril	300	230	120
Mai	400	220	300

2 pt
(0,5 x 4)

7.2 - Calculer le taux de rotation sur cette période.

Stock moyen = $(SI + SF) / 2 = (200 + 300) / 2 = 250$

Vente totale = $240 + 250 + 230 + 220 = 940$

Taux de rotation = vente en qté/stock moyen = $940 / 250 = 3.76$ fois (en 120 jours)

3 pt

SOIN ET RIGUEUR DANS LA REDACTION

On tiendra compte des critères suivants :

0.5 point

- Lisibilité de l'écriture
- Qualité de la syntaxe et de l'orthographe
- Propreté de la copie

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		700 62	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total		
CORRIGE	2h30	4	8/8		